



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CNC**DH**

COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PRIX DES DROITS
DE L'HOMME
de la République française
« Liberté, égalité, fraternité »**

**Edition 2018
10 décembre 2018**

70
ANS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME

#STANDUP4HUMANRIGHTS

LE PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Prix des droits de l'homme de la République française « Liberté - Égalité - Fraternité » est décerné chaque année depuis 1988 par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

Le Prix a vocation à distinguer des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives des droits de l'homme, dans l'esprit de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, et de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, sans distinction de nationalité ou de frontière.

Par ce Prix, la République française souhaite soutenir les actions individuelles et collectives en faveur de la défense et de la protection des droits de l'homme dans le monde. Le Prix reconnaît le rôle fondamental que joue la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales, dans la promotion et la protection de ces droits. La France entend ainsi mettre à l'honneur et encourager les acteurs de terrain. En vertu de la valeur protectrice du Prix, les lauréats, parfois menacés dans leur pays à cause de leur action en faveur des droits de l'homme, sont placés sous la protection diplomatique des ambassades françaises à l'étranger.

En cette année anniversaire des 70 ans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et des 20 ans la *Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme*, la CNCDH a décidé d'honorer des défenseurs des droits de l'homme.

Cette année, le Prix est remis par Madame Nicole Belloubet, garde des Sceaux et ministre de la Justice, et par Madame Christine Lazerges, ancienne présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et présidente du jury, en présence de Magali Lafourcade, secrétaire générale de la CNCDH.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* proclame les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain, sans distinction aucune. Elle affirme des valeurs universelles et un idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations.

Rédigée au lendemain de la seconde guerre mondiale, par des personnes issues de divers horizons juridiques et culturels, et de toutes les régions du monde, elle établit l'égalité en dignité et en valeur de tous les êtres humains.

La Déclaration expose l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels inhérents à toute personne humaine. Ces droits sont universels, inaliénables et interdépendants. Cette déclaration pose les fondations d'un monde plus juste.

70 ans plus tard, alors que ces droits et les valeurs qui les sous-tendent sont remis en cause partout dans le monde, il est urgent de réaffirmer que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* n'est pas un texte du passé, mais une référence, une source d'inspiration constante, un instrument universel avec un but spécifique – la mise en œuvre effective des libertés et droits fondamentaux – orienté vers l'action et toujours pertinent pour répondre aux défis du monde contemporain.



Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.



Article 1

LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

La *Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme* a été adoptée à l'unanimité par les Nations unies le 9 décembre 1998. C'est un instrument solide, protecteur et pragmatique. La Déclaration s'adresse non seulement aux États et aux défenseurs des droits de l'homme, mais à chacun d'entre nous. Elle souligne que nous avons chacun un rôle à jouer en tant que défenseur des droits de l'homme, et que nous participons tous d'un mouvement mondial en faveur des droits de l'homme.

La Déclaration affirme qu'un ou une défenseur des droits de l'homme est quelqu'un qui défend n'importe quel droit fondamental en son nom propre ou au nom d'une personne ou d'un groupe de personnes. Les défenseurs cherchent à promouvoir et protéger tous les droits (civils, politiques mais aussi économiques, sociaux et culturels, les droits collectifs).

Vingt ans après l'adoption de la Déclaration, malgré la formidable évolution du travail pour les droits de l'homme, la présence de défenseurs partout dans le monde et un certain nombre de réussites, les défenseurs sont de plus en plus menacés, victimes d'attaques, de harcèlement et d'intimidation, de disparitions forcées et certains sont même parfois assassinés.

Il est urgent de rappeler les États à leur responsabilité de protéger les défenseurs des droits de l'homme, et de nous engager, chacun d'entre nous, aux côtés des défenseurs pour protéger l'idéal commun des droits de l'homme.



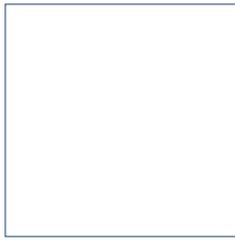
Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international.



Article 1



LES LAURÉATS



AVOCAT CHINOIS - CHINE -

Ce défenseur des droits de l'homme est avocat, fondateur du collectif des avocats chinois des droits de l'homme et consultant auprès du groupe d'entraide des avocats contraints au chômage. Il a mis en place une plateforme des avocats des droits civiques, et a contribué à la création de la ligue contre la torture.

En tant qu'avocat, il a principalement exercé pour la défense de victimes dans des cas de confiscations illégales de terrains, d'expropriations forcées, de pétitionnaires, et de victimes de la contamination à la mélamine.

Il a également pris la défense de plusieurs personnes victimes de persécutions dans des affaires liées au Falun Gong. (Depuis juillet 1999, le Parti communiste chinois mène une campagne contre les pratiquants de Falun Gong, visant à éliminer cette pratique dans la République populaire de Chine. Selon Amnesty International, elle comprend une campagne de propagande à très grande échelle, un programme de conversion idéologique et de rééducation forcées, ainsi que toute une série de mesures coercitives extrajudiciaires telles que des arrestations



arbitraires, le travail forcé, la torture, entraînant parfois la mort des victimes, le prélèvement forcé d'organes.)

Ce défenseur des droits de l'homme fait l'objet de pression depuis 2009. Après lui avoir refusé son évaluation annuelle, le bureau de la justice a révoqué sa licence d'avocat pour «trouble à l'ordre de l'audience» en avril 2010, sans doute une mesure de rétorsion pour ses efforts de promotion d'élections directes au sein de l'association des avocats.

Malgré la révocation de sa licence, il continue de se consacrer à des activités publiques et à contribuer au traitement de certaines affaires, en lien notamment avec des confiscations de terres et des cas de torture.

Dans l'exercice de ses activités, il a été victime d'enlèvements, de mises en détention ou en résidence surveillée, de torture, commandités par le gouvernement du Parti communiste chinois.



Le jury a été très impressionné par le courage de cet avocat qui combat quotidiennement pour la défense des droits des citoyens chinois, au péril de sa liberté de circulation et de sa sécurité. À travers lui, le jury a souhaité récompenser les avocats défenseurs des droits de l'homme chinois dans leur ensemble ; leur parole et leur travail sont depuis plusieurs années décredibilisés par l'État-parti qui les considère comme une menace contre la stabilité du régime, et qui n'hésite pas à les réprimer durement.



AL HAQ et B'TSELEM - ISRAËL- CISJORDANIE -

Fondée en 1979, Al-Haq est une organisation non gouvernementale palestinienne indépendante qui œuvre pour la défense des droits humains et la protection de l'État de droit dans le territoire palestinien occupé. L'organisation bénéficie d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies.

Al-Haq rend compte des atteintes aux droits individuels et collectifs des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, quelle que soit l'identité des auteurs de ces violations. Elle rend des rapports et des études, elle mène des activités de plaidoyer, et collabore avec l'ensemble de la société civile et les institutions gouvernementales.

Al-Haq dénonce régulièrement la réduction de l'espace d'expression de la société civile et les violations croissantes des libertés d'expression, de rassemblement et d'association aussi bien par Israël, en tant que puissance d'occupation, que par l'Autorité palestinienne.

Al-Haq subit des accusations de fraude, de corruption et de terrorisme depuis qu'elle contribue à documenter les rapports de la Cour pénale internationale sur l'examen préliminaire de la situation en Palestine. Le personnel d'Al-Haq est régulièrement victime de harcèlements et de menaces.



Les défenseurs des droits de l'homme sont celles et ceux qui partagent notre foi en l'humanité et luttent pour la justice, la dignité et l'égalité. Ces quarante dernières années, depuis la création d'Al-Haq, nous assistons malheureusement à l'érosion de ces idéaux. Nous croyons que la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'homme sera réalisée, et nous restons inébranlables dans notre engagement pour les Palestiniens, pour qu'ils puissent vivre libérés de l'occupation et qu'ils puissent pleinement jouir de leur droit à l'auto-détermination.



www.alhaq.org
 @AlHaq_org
 @alhaqorganization

Depuis sa création en 1989, l'association israélienne B'Tselem se consacre principalement à la documentation des violations par Israël des droits humains du peuple palestinien en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est) et dans la bande de Gaza.

Dans le but de contribuer à la réduction des dites violations, B'Tselem publie des statistiques, des témoignages, des vidéos et des rapports. Son premier rapport publié en 1991, révélant le recours à la torture contre des prisonniers palestiniens par les forces de sécurité israéliennes a provoqué un débat public, des débats à la Knesset et la création de plusieurs commissions d'enquête officielles.

Depuis quelques années, B'Tselem a réorienté sa stratégie pour mettre fin à l'occupation et cherche désormais à mobiliser différents acteurs à l'étranger pour plaider en faveur d'une action internationale.

Incarnant l'une des principales voix israéliennes contre l'occupation, B'Tselem subit la double menace de mesures législatives restreignant ses activités que le gouvernement cherche à faire adopter (la loi sur la transparence adoptée pendant l'été 2018 qui visaient expressément les organisations luttant contre l'occupation et bénéficiant de financements d'entités étrangères).



Défendre les droits de l'homme dans le contexte de l'occupation israélienne vise à mettre fin à cette occupation, et d'ici là, à soutenir toutes celles et ceux qui subissent chaque jour une violence endémique. Notre engagement trouve ses racines dans la conviction que la situation peut et doit changer pour qu'un avenir fondé sur l'égalité, la liberté et les droits de l'homme soit garanti à toutes les personnes vivant entre le Jourdain et la mer Méditerranée.



www.btselem.org
 @btselem
 @bstelem



Le jury a tenu à décerner une récompense conjointe à ces deux associations, qui travaillent ensemble depuis de nombreuses années pour dénoncer les violations des droits des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, mais aussi dans les territoires autonomes, violations commises tant par Israël que par l'Autorité palestinienne.

Le jury a salué la qualité et la rigueur des travaux de ces deux associations, qui sont devenues des associations de référence dans la région. Il a également tenu à leur apporter un soutien face aux fortes pressions et menaces qu'elles subissent.

Le Mouvement National des Victimes de Crimes d'État – MOVICE est une coalition regroupant plus de 200 organisations de victimes, créée en 2005.

MOVICE représente les victimes de divers crimes commis dans le cadre du conflit armé colombien, notamment les victimes de tortures, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires commises par l'État et/ou les agents paramilitaires. (On estime à plus 41 000 le nombre de personnes qui auraient été victimes de crimes d'État au cours des trente dernières années du conflit.)

Ses axes stratégiques sont : le droit à la justice (plaider, lutte contre l'impunité), la recherche de la vérité et le travail de mémoire (promotion de la création d'une Commission transparence et vérité sur la responsabilité de l'État pendant le conflit armé), la défense de la terre et du territoire (retour des déplacés, réparation contre les expulsions), la réparation intégrale des victimes de crimes d'État, les garanties de non répétition (participation au processus de paix, construction d'écoles de la mémoire).

MOVICE a mis en place des processus d'accompagnement, de formation et de plaider face aux institutions de l'État colombien.



Mon engagement, en tant que victime du terrorisme de l'État colombien, est non seulement de retrouver mon compagnon disparu depuis plus de 30 ans, mais de savoir pourquoi et qui l'ont fait disparaître tout comme les 86 000 autres personnes. C'est connaître la vérité sur les exécutions extrajudiciaires, les déplacements et les meurtres. Il s'agit de rechercher la vérité et la justice, afin que les crimes d'État ne se répètent JAMAIS en Colombie et ailleurs dans le monde.



En 2009, le Mouvement a révélé la problématique des exécutions extrajudiciaires considérées depuis dans les médias comme les "faux positifs". Cette révélation a été fortement diffusée et dénoncée autant au niveau national qu'au niveau international. Depuis, les « faux positifs » sont considérés comme des crimes d'État.

En ce qui concerne l'Accord de Paix entre le Gouvernement National et les FARC, il a été fondamental pour le MOVICE de participer à la construction de la paix. Pendant tout le processus de règlementation, le MOVICE a réalisé 22 actions de plaider devant le Congrès de la République et la Cour Constitutionnelle avec pour objectif de garantir que le Système Intégral de Vérité, Justice, Réparation et Garanties de Non Répétition (SIVJNRN), existant dans le Point 5 de l'Accord de Paix de la Havane, inclurait réellement les droits des victimes comme élément essentiel.

MOVICE s'est affirmé comme un espace de coordination avec une voix unique pour la réclamation des droits des victimes et comme une voix reconnue devant les entités de l'État colombien et également devant certains organismes internationaux.



Les défenseurs des droits de l'homme sont des personnes qui décident de défendre la vie et la dignité et qui, avec un profond sentiment d'humanité, cherchent à éliminer toutes les formes de violence et de discrimination qui existent dans le monde.



Le jury a souhaité récompenser cette association pour ses actions courageuses de lutte contre l'impunité et la recherche de justice pour les victimes des crimes d'État en Colombie, au moment du conflit armé. Le jury salue particulièrement la démarche constructive dans laquelle s'est engagée l'association à l'occasion du processus de paix, démarche qui vise obtenir à la fois vérité et justice pour les victimes et des garanties de non répétition, facteurs décisifs pour assurer la mise en œuvre du paix durable.



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique
en Afrique

TOURNONS LA PAGE - NIGER -

Tournons la Page (TLP) est un mouvement citoyen international composé de près de 250 structures en Afrique et en Europe œuvrant pour l'alternance démocratique en Afrique.

Les acteurs de TLP agissent pour plus de démocratie dans 8 pays d'Afrique francophone (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Niger, RDC, Tchad). Leurs actions reposent sur la mobilisation citoyenne non-violente, le plaidoyer institutionnel et la sensibilisation des populations et des pouvoirs publics aux enjeux de la bonne gouvernance démocratique, de la justice fiscale, de l'alternance politique ou encore du respect des libertés individuelles. Au Niger, la coalition TLP existe depuis le 6 novembre 2016.

Tournons la page développe ses actions autour de quatre axes : créer un observatoire de la corruption ; mener une campagne de plaidoyer auprès des autorités européennes, françaises, allemandes et du Conseil des droits de l'homme ; documenter les violations des droits humains notamment en ce qui concerne la liberté d'association, la liberté de la presse et les détentions arbitraires ; et permettre aux acteurs de la société



Notre engagement est motivé par une soif de justice sociale dans le monde et particulièrement dans notre pays le Niger, nous sommes déterminés à contribuer à la création d'un nouveau type de citoyen capable de défendre lui-même ses droits face à l'arbitraire et au fait du prince.



www.tournonslapage.com

@Tournonslapage
 @CampagneTournonslapage

té civile de monter en compétence. Tournons la Page Niger a porté plainte contre X au nom d'un collectif de la société civile dans l'affaire « Uraniumgate » au printemps 2017.

La coalition s'est fortement mobilisée contre la loi de finances 2018, promulguée à l'automne 2017 et qui contient 112 mesures considérées comme antisociales et impactant négativement la vie des plus démunis, dans un des pays les plus pauvres de la planète.

Le 25 mars 2018, le gouvernement nigérien a interdit la tenue d'une manifestation prévue le jour même. 23 militants membres de Tournons la page ont été interpellés, 4 autres seront arrêtés ultérieurement. En tout, 27 militants sont inculpés pour « organisation d'une manifestation interdite et destruction de biens publics et privés ». Après des mois de mobilisation internationale, les militants arrêtés ont été libérés le 27 juillet 2018, ils devraient être jugés le 10 décembre 2018 après plusieurs reports de leur procès.



Un défenseur de droit de l'homme est quelqu'un qui se sacrifie pour la justice sociale, il est au service de l'intérêt général et est capable de porter haut la voix des sans voix.



La démarche du collectif « Tournons la page » a particulièrement intéressé le jury : une alliance non-partisane regroupant surtout des membres de la société civile qui mobilise les citoyens et interpellent les autorités, afin de favoriser l'alternance démocratique au Niger et pour lutter contre la corruption qui gangrène le pays.

Ces militants, qui n'hésitent pas à dénoncer les malversations politico-financières de l'État nigérien, mais aussi des industries extractives peuvent le payer au prix de leur liberté.



LEONID SUDALENKO - RÉPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE -

Leonid Sudalenko est avocat depuis 2002, président de la branche Gomel de l'ONG "Legal Initiative", dont l'objectif principal est de construire un État de droit démocratique en République du Bélarus.

Léonid Sudalenko rassemble et documente des données sur les violations des droits de l'homme dans son pays. Il est spécialisé dans la préparation de communications au Comité des droits de l'homme des Nations unies (un tiers des rapports enregistrés au Comité des droits de l'homme des Nations Unies sur la violation des droits civils et politiques au Bélarus, sont à mettre au crédit de Leonid Soudalenko, et il a porté 84 plaintes individuelles de citoyens du Bélarus devant le Comité des droits de l'homme).

Une avancée pour les droits de l'homme au Bélarus est à mettre au crédit de Léonid Soudalenko : l'adoption en 2016 par gouvernement du Bélarus du Plan interinstitutions des droits de l'homme pour 2016-2019. Ce document est une première dans l'histoire du Bélarus, il vise à faciliter la mise en œuvre par la République



Nous sommes tous égaux en droits et en dignité. Nous avons tous les mêmes droits que chacun de nous peut protéger. Protéger les droits des autres pour moi est devenu le sens et le travail le plus important et le plus intense de ma vie. Après deux décennies de protection des droits d'autrui, j'ai l'intention de poursuivre cette activité !



du Bélarus de ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

Leonid Soudalenko est un des leaders de la campagne citoyenne « défenseurs des droits humains contre la peine de mort » au Bélarus. Il milite également pour protéger les droits socio-économiques des citoyens de son pays. Ses actions en la matière notamment auprès des personnes sans emploi, lui ont valu d'être publiquement désigné par les autorités comme un « protecteur des parasites ».

Après la vague de violence qui a suivi l'élection présidentielle de décembre 2010, la situation des femmes et des hommes défenseurs des droits humains s'est rapidement détériorée en Biélorussie et demeure très mauvaise, la répression perdure. Leonid Soudalenko a été victime d'intimidation et de harcèlement, de restrictions de sa liberté d'expression. Il a notamment fait l'objet d'une campagne odieuse de dénigrement et de fausses accusations.



Le jury a tenu à récompenser l'engagement de longue date de Leonid Soudalenko dans une région particulièrement en proie à la censure, à la répression et aux violences. Le fait que Leonid Soudalenko se mobilise à la fois contre les violations des droits civils et politiques, et aussi pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels, a été particulièrement souligné par le jury. Cet engagement répond parfaitement à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui affirme l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits.

www.frontlinedefenders.org/fr/profile/leonid-sudalenko
 @FrontLineHRD



LES MENTIONS SPÉCIALES



Casa del migrante de Saltillo

- Mexique -

<http://cdmsalttillo.wixsite.com/cdmsalttillo>

[@CDMSalttillo](#)

[@casadelmigrante.salttillo](#)

A la frontière mexico-texane, la Casa del migrante est un centre d'hébergement qui peut accueillir jusqu'à 1 000 personnes, et qui fournit hébergement, nourriture, premiers soins médicaux, mais aussi conseils juridique. L'association a développé des actions de défense et de promotion des droits de l'homme. Elle a mis en place un service juridique qui instruit les cas de graves violations des droits et accompagne les victimes.

son action dans un contexte extrêmement tendu, la vulnérabilité intrinsèque des personnes migrantes s'aggravant avec l'incessant renforcement de la politique sécuritaire de contrôle des migrations des États Unis. Le jury a ainsi tenu a rappelé que si les États du Nord renforcent toujours plus l'étanchéité de leurs frontières extérieures, cela oblige les exilés à prendre des routes toujours plus dangereuses qui les mènent trop souvent à la mort, ou dans des camps, dans lesquels ils sont confrontés à des conditions de vie inhumaines et voient leurs droits violés.

 Le jury a choisi de récompenser cette association locale de défense des droits des personnes migrantes pour



Bureau pour le volontariat au service de l'enfance et de la santé (BVES)

- République démocratique du Congo -

www.bves-rdc.org

Murhabazi Namegabe se bat pour défendre les droits de l'enfant dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), où un conflit récurrent a fait plus de 5 millions de victimes depuis 1997. Fondateur du Bureau pour le Volontariat au Service de l'Enfance et de la Santé (BVES), il s'efforce de négocier la libération d'enfants soldats par les groupes armés, et de les réintégrer dans leurs communautés d'origine. Pour ce faire, il n'hésite à aller lui-même rechercher les mineurs dans les groupes armés qui se cachent

dans les forêts du Kivu et à défier les chefs de guerre pour leur arracher les enfants soldats. Le BVES s'efforce de reconstruire ces enfants tant sur le plan physique que psychique, tandis que le CICR, entre autres, tente de retrouver les familles auxquelles ces jeunes ont été arrachés.

 Le jury a tenu a saluer le courage et la ténacité de Murhabazi Namegabe, et la qualité du travail de reconstruction et de réparation effectué par l'association le BVES.



Association pour les droits de l'homme et l'univers carcéral (ADHUC)

- République du Congo -

L'association ADHUC est une association de défense des droits de l'homme généraliste, qui intervient sur des questions aussi diverses que : la dénonciation des conditions de détention et des violations des droits des personnes détenues, la défense de la liberté d'expression et d'information, la lutte contre la torture et les détentions arbitraires, la défense des prisonniers politiques et le rapatriement des réfugiés au Rwanda.

 Le jury a souhaité récompenser une association très exposée, qui n'hésite pas à dénoncer les exactions du pouvoir politique et économique, dans un pays qui connaît de graves et répétées violation des droits de l'homme.



Fondation Soukhumi

- Géorgie -

www.fsokhumi.ge/index.php/en/

[@fsokhumi](#)

La Fondation Soukhumi a été créée par des femmes déplacées internes qui ont dû fuir leur région pour se fixer dans l'ouest de la Géorgie à la suite de la guerre d'Abkhazie (1992 à 1994). Elle apporte soutien et assistance aux réfugié(e)s qui, malgré la fin du conflit, sont toujours plus nombreux. Depuis 20 ans l'association développe des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des réfugié(e)s et à renouer le dialogue entre populations abkhazes et géorgiennes.

Les membres de l'association font fréquemment face à des difficultés, voire des pressions, de la part des administrations locales réfractaires aux idées d'autonomisation des populations féminines et réfugiées.

 Le jury a tenu à encourager cette association qui est la seule à appréhender précisément les tenants et aboutissants des violations des droits fondamentaux des populations réfugiées en Géorgie. Ces problèmes restent invisibles au gouvernement géorgien et aux autorités locales. Cette association a su construire un modèle inclusif d'autonomisation, et propose une voie innovante pour les réfugiés qui consiste à les aider à quitter l'image de victime qui leur est attribuée et à les outiller pour qu'ils puissent ensemble lutter pour leurs droits.



Lenin Raghuvanshi

- Inde -

<http://leninraghuvanshi.com/>

[@neodalit](#) [@lenin.raghuvanshi](#)

Lenin Raghuvanshi est un militant des droits des Dalits d'Inde. Il est l'un des membres fondateurs du Comité de vigilance populaire sur les droits de l'homme (PVCHR) qui œuvre pour le développement des couches marginalisées de la société.

Profondément convaincu de la nécessité d'éliminer toute discrimination basée sur le système des castes, il a créé un nouveau mouvement social non-violent afin de mettre fin aux discriminations fondées sur le système des

castes et au travail forcé qui en découle, et qui touchent des communautés marginalisées, en particulier les Dalits et les Adivasis.

Il est régulièrement menacé de mort et poursuivi par les autorités locales.



Le jury a souhaité encouragé la démarche d'action originale et non violente de Lenin Raghuvanshi.

Créée en 1947, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (INDH) française, accréditée de statut A par les Nations unies.

L'action de la CNCDH s'inscrit dans plusieurs missions :

- conseiller les pouvoirs publics en matière de droits de l'homme ;
- contrôler l'effectivité des engagements de la France en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire ;
- assurer un suivi de la mise en oeuvre par la France des recommandations formulées par les comités de surveillance internationaux et régionaux ;
- participer à l'éducation et à la formation au respect des droits de l'homme
- alerter l'opinion et sensibiliser le grand public aux droits de l'homme.

L'indépendance de la CNCDH est consacrée par la loi. Son fonctionnement s'appuie sur le principe du pluralisme des idées. Ainsi, seule institution assurant un dialogue continu entre la société civile et les experts français en matière de droits de l'homme, elle est composée de 64 personnalités qualifiées et représentants d'organisations non gouvernementales issues de la société civile

La CNCDH est le rapporteur national indépendant depuis 25 ans sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, et sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains depuis 2014, sur la mise en oeuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises depuis 2017 et sur la lutte contre la haine anti-LGBT depuis 2018.

Elle est également la Commission de mise en oeuvre du droit international humanitaire, au sens du Comité international de la Croix Rouge.

contact presse :
celine.roche@cncdh.fr
06.45.18.72.87

20 avenue de Ségur, TSA 40 720
75 334 Paris Cedex 07
01.42.75.77.09
cncdh@cncdh.fr
www.cncdh.fr

 @CNCDH
 @cncdh.france